SGA
Secrétariat général pour l'administration

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DES ARMEES

PMO | BORDEAUX

ÉTABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
DE BORDEAUX

Caserne Nansouty
223, rue de Bègles
CS 21152
33 068 BORDEAUX Cedex

DIV INV / PMO BDX

NOTICE SECURITE ET ACCESSIBILITE

OPERATION

40 – MONT-DE-MARSAN – BA 118

Construction d'un bâtiment pour la 2ème COGA

1. REGLEMENTATION APPLICABLE

- Bâtiment soumis au code du travail.

2. EFFECTIF

- Effectif de 198 personnes ;
- Taux de féminisation : 10 %.

3. RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES ET FAÇADES

- Structure :
 - Eléments de structure SF 1h ;
 - Voiles séparatif entre atelier et bureaux CF 1h ;
 - Planchers CF 1h ;
- Matériaux de façade :
 - Bardage de réaction au feu : bardage métallique avec isolant laine minérale.

Isolement :
- Distance par rapport aux tiers : distance par rapport aux tiers 8m.

4. RESISTANCE AU FEU DES CLOISONNEMENTS INTERIEURS ET LOCAUX A RISQUES

- Chaufferie :
 - Parois CF 2h et porte CF 1h munie de ferme-portes et barre anti-panique ;
 - Local donnant directement sur l'extérieur ;
 - Conduit de fumée et ventilation sous gaine CF 2h00 ;

- Locaux à risques assimilés :
 - Parois CF 1h et portes CF 1/2h munies de ferme-portes ;

Locaux à risques
Local batterie
Atelier petits engins
Local outillage
Local stockage déchets
Local huiles usagées
Local stockage ingrédients
Local stockage pneumatiques
Atelier pneumatiques
Local mécanique générale
Zone de réception des pièces
Magasin pièces détachées

- Locaux EAS :
 - Parois CF 1h et portes CF 1h munies de ferme-portes ;
 - Présence d'un bloc d'éclairage d'ambiance ;
 - BAES spécifique en circulation pour mener aux locaux EAS ;
 - Signalisation de la présence par ouvrant en façade ;

Locaux EAS
Salle de repos mécaniciens
Salle de cours 1

- Châssis vitrés dans voiles séparatifs entre atelier et bureaux CF 1h.

5. DEGAGEMENTS

Effectif à évacuer : 198 personnes

- Escalier zone atelier : 1 dégagement de 2 UP vers l'extérieur ;
- Escalier zone bureaux : 1 dégagement de 2 UP vers l'extérieur ;
- Escalier central dans hall d'entrée :
 - 2 dégagements de 3 UP côté Nord ;
 - 2 dégagements de 3 UP côté Nord ;
- Salle de convivialité :
 - 1 dégagement de 2 UP vers le hall ;
 - 1 dégagement de 2 UP vers l'extérieur ;
- Salles de cours :
 - 2 dégagements de 1 UP.

6. DESENFUMAGE

- Désenfumage des escaliers par skydome en couverture. SUE de 1 m². Commande au niveau du RDC.

- Désenfumage de l'atelier :
 - Amenée d'air basse naturelle sur commande manuelle : surface libre > SUE désenfumage ;
 - Extraction haute naturelle sur commande manuelle : SUE > 2% de la surface de l'atelier.
 - 1 seul canton de désenfumage (moins de 1 600 m²) ;

 ➔ Les commandes seront positionnées au niveau de l'accès du local.

7. INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE DE SECURITE

- Eclairage de sécurité : blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) ;
- Eclairage d'ambiance : salle de convivialité ;
- Arrêts d'urgence de l'alimentation électrique bâtiment complet :
 - 1 arrêt dans le local semaine ;
 - 1 arrêt à l'entrée sur la façade extérieure.

8. ASCENSEUR

Ascenseur électrique : portes PF 1/4h.

9. MOYENS DE SECOURS ET DE SURVEILLANCE

Extincteurs appropriés à charge du bureau prévention de la COGA.

10. ALARME INCENDIE

- SSI de catégorie E avec équipement d'alarme de type 4.
 - Déclenchement manuel et report d'alarme à l'ESIS ;
- Avertisseurs sonores et lumineux :
 - 1 avertisseur lumineux dans chaque cabine WC ;
 - 1 avertisseur lumineux dans la zone douches + 1 avertisseur lumineux dans chaque cabine de douche PMR ;
 - Avertisseurs sonores répartis en circulation ;
 - Avertisseurs sonores et lumineux dans l'atelier.

11. CHEMINEMENTS ET STATIONNEMENT PSH

- 4 places de stationnement de dimensions 5 x 3,3 m ;
- Cheminements extérieurs depuis les places de stationnement PSH jusqu'au local semaine :
 - Contraste visuel et tactile ;
 - Pas de ressaut > 2 cm ;
 - Largeur minimale de 1,40 m ;
 - Espace de manœuvre (demi-tour) à chaque point de changement d'itinéraire et de part et d'autre des portes d'entrée ;
- Cheminements intérieurs :
 - Pas de ressaut > 2 cm ;
 - Largeur minimale de 1,40 m ;
 - Espace de manœuvre (demi-tour) à chaque point de changement d'itinéraire et de part et d'autre des portes d'entrée ;
- Parois vitrées repérables via éléments visuels contrastés ;
- Portes manœuvrables en position assise et debout ;
- Escaliers :
 - Largeur minimale entre mains courante de 1,20 m ;
 - Hauteur ≤ 16 cm ;
 - Largeur giron ≥ 28 cm ;
 - Contraste des nez-de-marches ;
 - Contraste tactile en partie haute de chaque volée ;
- Ascenseur :
 - Cabine de type 2 ;
 - Disposition suivant NF EN 81-70.

12. SANITAIRES PSH

- 2 douches PSH homme en RDC ;
- 1 douche PSH femme en RDC ;
- 2 WC PSH homme (1 WC en RDC et 1 WC en R+1) ;
- 2 WC PSH femme (1 WC en RDC et 1 WC en R+1).
- Glissance revêtement de sol : suivant norme NF P 05-011.